

## val de gâtine

# Le projet de multi-accueil présenté

Le conseil communautaire du Val de Gâtine s'est réuni dans la salle de conférences du Smited, à Champdeniers, le 17 octobre. Avec un ordre du jour chargé, les élus ont émis les avis et pris les décisions suivantes.

### Un multi-accueil tout neuf à Saint-Pardoux-Soutiers.

Mme Roudet, architecte, est venue présenter l'avant-projet sommaire aux élus réunis. Dans le prolongement de la halte-garderie l'Ombrelle, qui sera aussi rénovée énergétiquement, la construction mutualisée accueillera une crèche et un accueil de loisirs. La surface totale sera portée à 843 m<sup>2</sup>. Le président a évoqué « un projet structurant du territoire et sa satisfaction de voir la mise en œuvre de ce service qui manquait dans cette zone géographique ». Le permis de construire sera déposé cette fin d'année 2023 ; les travaux, d'une durée d'un an, seront lancés en septembre 2024. Les dépenses s'élèveront à 1.675.708 € HT.

De subventions viendront se soustraire au reste à charge de la communauté de communes, estimé à 335.000 € HT.

**Maison de santé de Coulonges-sur-l'Autize.** Les lots attribués sont présentés à l'assemblée. Les travaux débiteront en janvier 2024 pour un coût global revu légèrement à la baisse vis-à-vis de l'estimatif, soit 1.620.654 € HT.

**Poursuite des actions de rénovation énergétique.** La communauté de communes Val de Gâtine, conformément à son projet de territoire, souhaite se montrer exemplaire



Mme Roudet, architecte, lors de la présentation de l'avant-projet de la construction, à Saint-Pardoux-Soutiers. (Photo NR)

en termes de transition énergétique. Tous les sites intercommunaux ont été audités, ce qui permet de faire ressortir les priorités. En 2024, les actions seront menées sur les écoles, plus particulièrement celles de Saint-Pardoux et Mazières-en-Gâtine.

Il est décidé d'engager les études de maîtrise d'œuvre avec plusieurs scénarios préétablis. On notera l'isolation des murs par l'extérieur, l'éclairage Led, ou encore le remplacement du mode de chauffage. L'enveloppe financière prévisionnelle totale est de 842.000 €.

**Collecte et traitement des déchets.** Il est décidé d'adhérer au groupement de commandes d'études d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets, dont quatre autres collectivités locales dépendent également.

Les coûts seraient partagés. L'idée est notamment d'établir un document guide, afin de planifier les étapes de mise en œuvre de cette compétence, en adéquation avec la réglementation en vigueur.

**Difficultés au sein du service d'aide à domicile.** Ce service territorial essentiel connaît depuis plusieurs années des difficultés conjoncturelles et structurelles importantes. En 2022, le déficit s'élevait à 582.000 €. On note une baisse d'activité et le prix de revient horaire est maintenant au-dessus du tarif appliqué. Que faire ? Transfert de compétence, délégation, arrêt : que choisir et avec quels moyens ? Le président est autorisé à faire appel à un cabinet pour étudier la meilleure solution. Il rencontrera très prochainement les équipes pour répondre aux inquiétudes.